

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATIONS COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice



1 min 41

Tous les 1er mercredis du mois

Signal d'alerte



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Signal de fin d'alerte



30 secondes



Adoptons les bons réflexes !

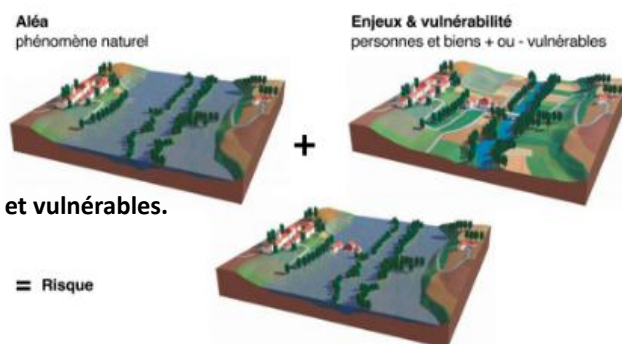
SOMMAIRE

N° DE PAGE

• QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?	4
• POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?	4
• À QUELS RISQUES EST EXPOSE LA COMMUNE ?	4
• LE RISQUE INONDATION	5
➤ LES BONS REFLEXES	6
• LE RISQUE SISMIQUE	7
➤ LES BONS REFLEXES	8
• LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	9
➤ LES BONS REFLEXES	10
• LE RISQUE FEUX DE FORET	11
➤ LES BONS REFLEXES	12
• LE RISQUE INDUSTRIEL	13
➤ LES BONS REFLEXES	14
• ALERTE DE LA POPULATION	16
• POINTS DE RASSEMBLEMENTS	16
• LE KIT D'URGENCE	17
• LES NUMEROS ET LIENS UTILES	18

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la rencontre d'un aléa (événement potentiellement dangereux du type inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage,...) avec un ou plusieurs enjeux (population,...).



Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux forts et vulnérables.

Un risque est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et s'il est d'une importante gravité.

Il existe différents types de risques :

- **les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain, feux de forêt,...)
- **les risques technologiques** (industriel, rupture de barrage,...)
- **les risques météorologiques** (orages, vent...)
- **les risques sanitaires** (pandémie,...)

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « *toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent* ».

Ainsi, conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels votre commune est exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que chacun d'entre nous devienne un acteur de sa propre sécurité.

À quels risques est exposé la commune ?

Les risques naturels :

- inondation par remontée des nappes : modéré à forte
- Retrait et gonflement des sols argileux : modéré
- Séisme : intensité faible

Les risques technologiques et industriels :

- Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT par la Préfecture du Jura)- Syensco – Inovyn
- Canalisations d'Éthylène
- Pollution des sols
- Radon (Gaz) faible intensité

Nota : la commune est située sur une zone de dégagement aéronautique avec la proximité de l'aéroport Dole- Tavaux.

Il existe un faible risque d'accident aérien.

Ces risques sont répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), consultable sur le site internet de la Préfecture : <https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Defense-et-Protection-Civiles/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>

Risque inondation

Une **inondation** est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau, avec des hauteurs d'eau variables. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et activités.

On distingue les types d'inondations :

- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou **remontée de la nappe phréatique** ;
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations ;

→ Le risque dans la commune

La commune est concernée par le risque d'inondation notamment lié à des remontées d'eau des nappes phréatiques et également par le ruissellement pluvial lié à l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

→ Les mesures de prévention de la commune

La commune entretient les réseaux d'évacuation (fossés et petits cours d'eau) afin de canaliser les débordements.

→ Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national.

Pour surveiller la montée des crues : <https://vigicrues.gouv.fr/>

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers, forces de l'ordre).

Les bons réflexes



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

→ Le risque dans la commune

La commune est située en zone de sismicité 2 (faible)

→ Les moyens de surveillance et d'alerte

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers, forces de l'ordre).

Liberté
Égalité
Fraternité



Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunamis, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

-

An illustration of a person in an orange shirt and blue pants performing a desk drill. They are on the floor, pushing their head and one arm under a desk, while the other arm is extended forward. On the desk is a white mug and a laptop. A red warning triangle is on the wall behind the desk. To the left, there is a window with a grid pattern. Text on the left side of the image includes: "ouvrages", "onts,", "S et", "âtiments", "e", and "voir".



POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

On distingue les types de mouvements de terrain :

- les mouvements lents et continus (tassements, **retrait-gonflement des argiles**, glissement de terrain,...) ;
- les mouvements rapides et discontinus (effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, chutes de blocs, coulées boueuses,...)

→ Le risque dans la commune

La commune est concernée par le risque de retrait-gonflement des sols argileux.

→ Les évènements marquants

- Reconnaissance de d'état de catastrophe naturelle sécheresse et inondation en 1983, 1991, 2006 et 2023

→ Les moyens de surveillance et d'alerte

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers, forces de l'ordre).

Risque feux de forêt

Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle ou humaine. Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation.

Chaque incendie de forêt détruit tout ou partie des animaux et végétaux sur son passage.

Ainsi, tout incendie a un impact immédiat sur les principales fonctions de la forêt :

- environnementale : atteinte à la biodiversité et aux paysages ;
- économiques : perte de valeur et production de bois, impact sur les activités économiques et touristiques ;
- sociale : accueil du public, chasse ;
- prévention d'autres risques : chute de pierres, glissements de terrain...

→ Le risque dans la commune

La commune est concernée par le risque de feux de forêt en cas de sécheresse intense et répétée dans les zones boisées en limite des communes de Damparis, Tavaux et Samerey.

→ Les évènements marquants

- Durant le mois d'août 2022, le Jura a été confronté à de nombreux départs de feux, pour la plupart d'origine humaine voire criminelle, et dont la gestion a dépassé la capacité de réponse locale. Ainsi, les acteurs locaux ont largement été appuyés par les soutiens extérieurs, mais aussi par l'implication du milieu agricole. Si ces feux ont été maîtrisés sans victimes ni dommages importants sur les biens, les 1000 hectares de forêts et végétations brûlés sont le marqueur d'une évolution majeure du risque dans le département.

→ Les mesures de prévention de la commune

- Le risque feu de forêt est étroitement dépendant du niveau de sécheresse de la végétation et des sols, c'est pourquoi la surveillance de ce risque débute lorsque la sécheresse atteint le niveau « Alerte » sur l'ensemble du département du Jura. Il existe 4 niveaux de vigilance incendies (**vert**, **jaune**, **orange**, **rouge**). Le niveau de vigilance est déterminé par la préfecture et il est consultable sur le site internet suivant : <https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Risques/Naturels/Prevention-des-incendies-de-foret-et-de-vegetation>
-

→ Les moyens de surveillance et d'alerte

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers, forces de l'ordre).

Les bons réflexes



**QUE FAIRE
EN CAS DE...**

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier**. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux
disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Risque industriel

Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- effets mécaniques liés à une suppression, résultant d'une onde de choc provoquée par une explosion ;
- effets toxiques.

→ Le risque dans la commune

La commune est concernée par le risque industriel dû à proximité du site Syensco – Inovyn (classé SEVESO) avec une zone PPRT pouvant produire des pollutions air-sols et/ou explosions.

Le réseau ETYLENE est situé à proximité de la commune passant par AUMUR (39)– SAMEREY (21)– SAINT-SYMPHORIEN (21) – SAINT SEINE EN BACHE (21)

→ Les mesures de prévention de la commune

- Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, étude de danger, et des concertations spécifiques envers les populations riveraines.
- Outre les mesures de surveillance des ouvrages, un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** intégré à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) a été établi par la préfecture du Jura et définis les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population, les mesures d'évacuation et d'accueil des populations concernées.

→ Les moyens de surveillance et d'alerte

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers, forces de l'ordre).

Le bâtiment Mairie est équipée d'une Sirène en lien avec la Préfecture



ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Fin d'alerte



30 s

NE FUMEZ PAS,
évitez toute flamme ou
étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Les bons réflexes

(concerne les communes : Abergement-la-Ronce, Aumur, Champdivers, Champvans, Choisey, Damparis, Dole, Fouchers, Gevry, Molay, Saint-Aubin, Tavaux)

LES BONS RÉFLEXES

EN CAS D'ALERTE



Cette fiche vous indique quelles consignes appliquer au cas où un accident se produirait sur la plateforme industrielle de Tavaux

QUELS SONT LES DISPOSITIFS D'ALERTE ?



TélérAlerte

La TélérAlerte est un système automatisé d'alerte immédiate en cas de risque. Vous recevrez l'alerte via un message émis par le N° 01.71.21.52.00 sur votre téléphone fixe ou mobile. Il est impératif de vous inscrire à ce dispositif.

Je m'inscris à la TélérAlerte Quelques minutes suffisent !

Depuis votre mobile en scannant le Flash Code ou via le lien suivant



www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?Custid=504

Si vous ne disposez pas d'internet vous pouvez vous rendre directement dans votre Mairie pour remplir une fiche d'inscription.



SOLVAY
adapting more than chemistry



Sirène

Ne sont concernées que les communes suivantes : Tavaux - Abergement-La-Ronce - Damparis

L'alerte est donnée par une sirène à son modulé, montant et descendant, d'une durée de 3 fois 1 minute et 41 secondes séparées d'un court silence. La fin d'alerte est donnée par un son continu de 30 secondes. Les sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois vers 12h05.

QUELLES SONT LES CONSIGNES EN CAS D'ALERTE ?



RESTEZ À L'INTÉRIEUR

Si vous êtes dehors, cessez immédiatement toutes vos activités et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous y serez à l'abri.



LAISSEZ LES ENFANTS À L'ÉCOLE

Ils y sont en sécurité. Les enseignants sauront appliquer les consignes de confinement.



FERMEZ LES PORTES ET FENÊTRES COUPEZ CHAUFFAGE ET VENTILATION OBSTRUEZ LES OUVERTURES

Vous serez ainsi préservé de l'air contaminé. En cas de difficultés respiratoires, respirez à travers un linge humide.



ÉCOUTEZ LA RADIO

La radio vous tiendra informé, écoutez: **Fréquence Plus** (92.6 FM) ou **France Bleu Besançon** (102.8 FM) ou rendez-vous sur www.francebleu.fr/besancon

Si les autorités vous recommandent l'évacuation, rassemblez quelques effets personnels et suivez les instructions des services de secours et d'intervention.

En voiture : Si vous êtes proche d'un bâtiment auquel vous pouvez avoir accès rapidement, entrez-y sans attendre. Si ce n'est pas le cas, gardez votre véhicule, coupez le moteur et la climatisation, fermez les fenêtres. Restez où vous êtes jusqu'à ce que les autorités vous autorisent à repartir.

Numéro d'appel pour vous
tenir informé de la situation
pendant l'alerte:

**N° vert :
0 800 573 333**

Merci d'être disponibles en ligne de secours

Alerte de la population

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoin/événements :

les dispositifs d'alerte (sirènes, cloches, portes à portes, haut-parleurs...)

- Sirène
- Cloche
- Porte à porte (prévoir un circuit d'alerte avec des personnes désignées)
- Ensemble Mobile d'alerte

Le dispositif FR-Alert

En cas d'alerte, vous pouvez être destinataire d'un SMS ou d'une notification sur votre téléphone portable vous présentant les consignes à suivre. Ce dispositif ne nécessite aucun téléchargement.



Points de rassemblement

1 point de rassemblement a été retenu



**PARKING MAIRIE - côté cimetière-
1 rue de Samerey 39500 ABERGEMENT LA RONCE**

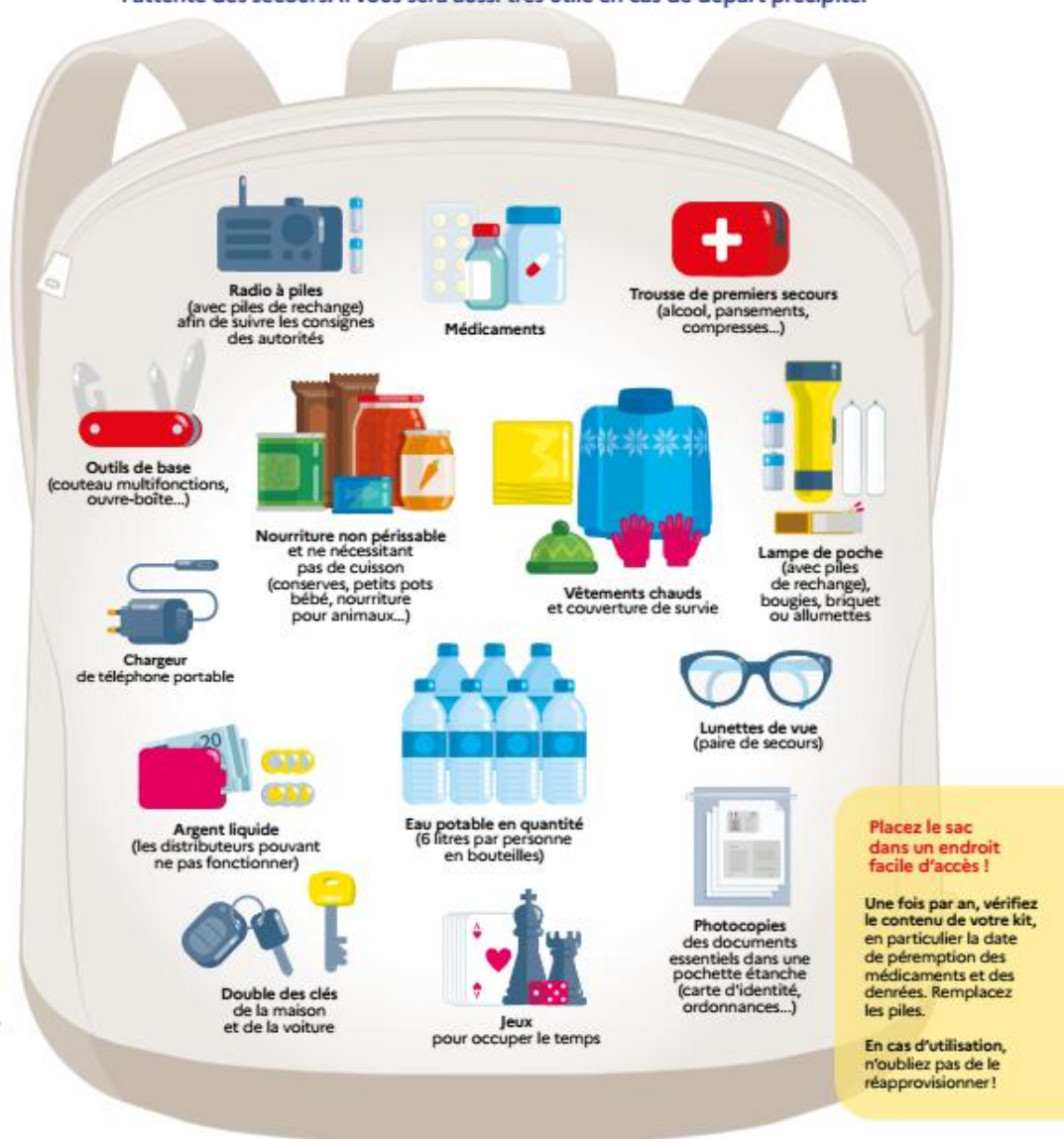
Le kit d'urgence

Être citoyen, c'est aussi se préparer en cas de risque majeur et être acteur de sa propre sécurité et de sa famille. Dans ce cadre, il vous est fortement conseillé de préparer en amont votre kit d'urgence dont un exemple vous est indiqué ci-dessous.



Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



À vous de jouer...

Numéros et liens utiles

Mairie	03.84.71.40.19 mairie@abergement-la-ronce.fr
Préfecture du Jura	03.84.86.84.00 www.jura.gouv.fr
Météo France	www.meteofrance.fr/
Vigicrues	www.vigicrues.gouv.fr
Géorisques	www.georisques.gouv.fr
Risques majeurs	www.info.gouv.fr/risques
Canicule	08.00.06.66.66



Commune d'Abergement La Ronce

**1 rue de Samerey
Tél : 03.84.71.40.19**

Mail : mairie@abergement-la-ronce.fr